

ESPACE COLLECTIVITES LOCALES ET CONCESSIONS

COMMENT CREER UN COMPTE ?

En vous connectant sur l'Espace collectivités locales et concessions vous trouverez des informations personnalisées sur votre territoire.

La création du compte se passe en deux étapes : la création d'un compte unique Enedis et l'association de celui-ci à l'Espace collectivités locales et concessions. Nous vous encourageons à privilégier l'usage votre email professionnel pour l'accès aux services Enedis.

Si vous disposez déjà d'un compte créé sur une autre application Enedis (ex : e-plan) vous pouvez passer à la deuxième étape.

1. La création du compte unique Enedis

1

Un compte unique Enedis se compose d'un nom, d'un prénom et d'une adresse mail et il vous permet d'accéder à l'ensemble des services proposés par Enedis. Pour créer votre compte, rendez-vous sur la page <http://www.enedis.fr>, cliquez sur « Mon compte client » en haut à droite.

2

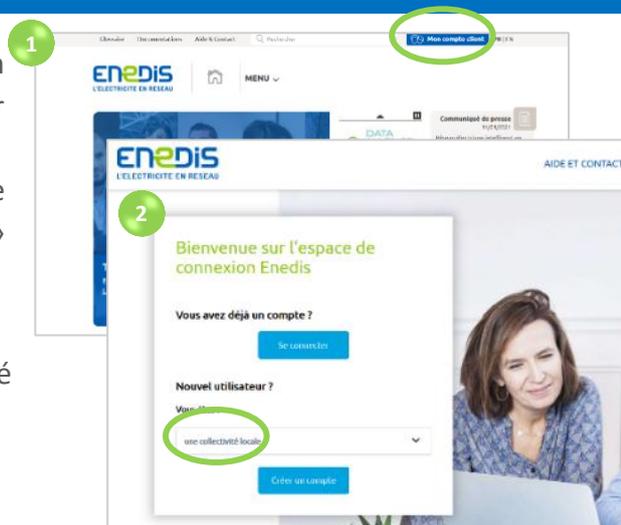
Sélectionnez le segment de marché « Une collectivité locale » et cliquez sur créer un compte.

3

Initialisez votre compte client en renseignant les coordonnées professionnelles.

4

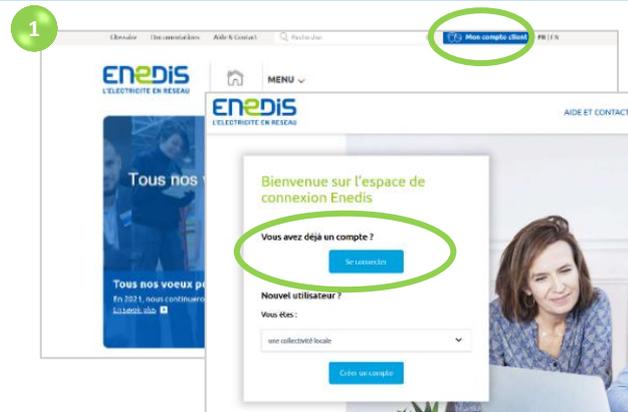
Un mail vous sera envoyé afin de confirmer votre demande. Cliquez sur « Finaliser mon compte » afin d'accéder à la page d'initialisation du mot de passe. Une fois le mot de passe initialisé, cliquez sur « Accéder à votre compte client Enedis » afin d'associer ce compte à l'Espace collectivités locales et concessions.



2. L'accès à l'espace Collectivités Locales et Concessions

1 L'Espace collectivités locales et concessions est accessible en cliquant sur :

- L'adresse <https://espace-client-collectivites.enedis.fr/web/espace-collectivite/home>
- Ou depuis la page www.enedis.fr, mon compte client en haut à droite.



2 Lors de la première connexion, les conditions générales d'utilisation vous seront présentées pour validation. Par la suite, la page « Rattachement d'entité » vous sera affichée. Vous êtes invité à la renseigner afin d'accéder aux informations spécifiques à votre territoire. La page Rattachement d'entité comporte trois sections :

1. Les coordonnées professionnelles qui nous permettent de mieux vous connaître.
2. Le choix des collectivités ou des AODE auxquelles vous souhaitez avoir accès. Vous pouvez facilement retrouver ces collectivités en effectuant une recherche par numéro de département pour les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou par code postal pour les communes.
3. Une proposition d'inscription à nos newsletters Actualités et Travaux pour être tenu régulièrement informé des nouveautés.

! Votre demande sera transmise à l'interlocuteur privilégié Enedis en charge de votre territoire. Vous pouvez toutefois accéder immédiatement aux fonctionnalités en accès libre de l'espace. Lorsque votre demande sera validée, vous recevrez un email vous informant que vous pouvez à présent accéder à l'ensemble des fonctionnalités de l'Espace collectivités locales et concessions.

Le saviez-vous ?

- Si vous avez oublié votre mot de passe, vous avez la possibilité de le réinitialiser en cliquant sur « Mot de passe oublié ? » sur la page de connexion.
- Si vous souhaitez changer votre mot de passe, une fois connecté, vous pouvez le faire depuis la page Gestion de compte.

Besoin d'aide ?

Contactez votre Interlocuteur Privilegié :



Prénom NOM :

Email :

N° Tel :